

FORMULAIRE DE DECLARATION DE TRAVAUX SOUMIS A AUTORISATION Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la commune de Châteauvieux avec extension sur Saint-Aignan-sur-Cher, Seigy, Faverolles-en-Berry, Lye et Villentrois

Nom et prénom du demandeur :
Adresse complète :
N° de téléphone (éventuellement adresse email) :

à M. le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher Hôtel du Département Service agriculture, gestion foncière et développement durable Place de la République 41 020 BLOIS Cedex

Rappel des travaux soumis à autorisation :

En application de l'article L 121-19 du code rural, à compter de la date d'affichage de l'arrêté ordonnant l'opération et jusqu'à la clôture des opérations, seront soumis à autorisation du président du Conseil général prise après avis de la C.C.A.F. les travaux suivants, de nature à modifier l'état des lieux :

- abattage, destruction ou défrichement des espaces boisés sauf ceux soumis à plan simple de gestion ainsi que des haies, alignements d'arbres, vergers, boisements linéaires et arbres isolés,
- plantations et semis d'arbres qu'elle que soit l'essence utilisée,
- plantations ou arrachage de cultures pérennes telles que la vigne,
- création ou arasement de talus,
- les travaux de remise en culture,
- création ou suppression de plans d'eau, mares, abreuvoirs,
- création, suppression ou busage de fossés,
- création ou suppression de drainage, forage, puits, amenée d'eau et captage de sources,
- création, aménagement ou suppression de réseaux d'irrigation,
- création ou suppression de voiries et chemins,
- création ou suppression de constructions,
- installation de clôtures permanentes,
- remblaiement de terrain, excavations, dépôts de terre,
- les ouvertures et réouvertures de carrières.

Monsieur le Président,

ordonnant l'opérat travaux soumis à a de (Cocher la ou les ca	ion d'aménager autorisation rap	nent foncier et si pelée ci-avant, j'	ur votre	arrêté fix	kant la liste	e des	
couper du bois sans dessoucher couper du bois et dessoucher effectuer une plantation forestière poser une clôture arracher de la vigne planter de la vigne Autre modification (ex : travaux de drainage de parcelle), à préciser							
Si autre modification, précision :							
Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) :							
Nature des travaux	Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface cadastrale	Surface de la demande*	
* si différente de la sur Préciser en quelqu complémentaire :	ues mots votre		•	-		information	
Je vous prie d'agré	éer, Monsieur le	Président, l'expr	ession d	e mes se	entiments o	distingués.	
Date et signature (du demandeur						

En application de l'article L 121-19 du Code rural et de la pêche maritime, les travaux exécutés en violation des dispositions de l'arrêté fixant la liste des travaux soumis à autorisation ne sont pas retenues en plus-value dans l'établissement de la valeur d'échange des parcelles intéressées et ne peuvent donner lieu au paiement d'une soulte. La remise en état pourra être faite aux frais des contrevenants dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat du service agriculture, gestion foncière et développement durable du Conseil départemental de Loir-et-Cher au 02.45.50.47.71